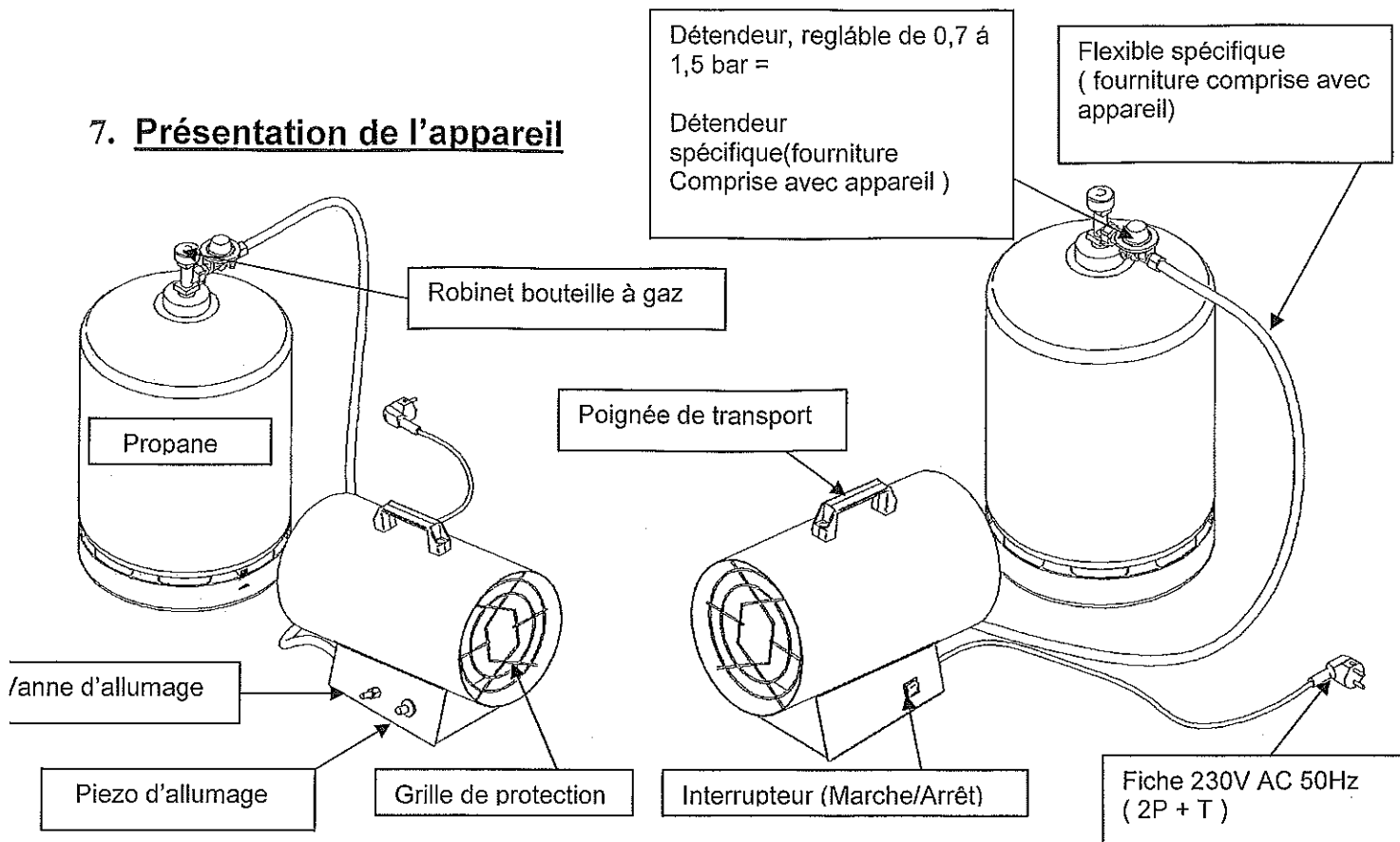


7. Présentation de l'appareil



8. Conditions de garantie

SERVICE CONTRÔLE

Madame, Monsieur
 GasTec vous félicite d'avoir choisi un appareil de sa marque. Celui-ci a été conçu pour vous donner la plus grande satisfaction.
 Nous assurons pour ce produit une garantie de deux ans, effective à partir de l'installation chez l'utilisateur (date d'achat).
 Nous sommes heureux de vous en présenter les conditions.

LA GARANTIE CONTRACTUELLE GasTec

CONDITIONS :

1. La garantie est valable 2 ans, contre tout vice de fabrication et défaut de fonctionnement, à partir de la date d'achat.
2. Pendant cette période, KFrance prend entièrement en charge les pièces et les frais de main d'œuvre destinés à la remise en état de l'appareil.

RÉSERVES :

1. Les frais de port aller et l'emballage sont à la charge de l'utilisateur. Les retours en port dû ne sont pas acceptés.
 2. La garantie ne couvre pas les incidents dus à un entretien défectueux ou à un mauvais usage (erreur de raccordement, chute, choc...).
 3. La présente garantie cesse de s'appliquer si un tiers non agréé par KFrance effectue des réparations ou des interventions.
 4. Les dommages subis pendant le transport des appareils ne sont pas couverts par cette garantie. Ils doivent, selon l'article 105 du Code de Commerce, donner lieu à des réserves motivées à la réception des appareils et confirmées dans les 3 jours par lettre recommandée, au transporteur.
- Nous ne pouvons en aucun cas assurer la garantie en cas de non observation de ces prescriptions.
5. En cas de litige, la seule juridiction reconnue est celle du Tribunal de Commerce de Niort (clause réputée essentielle, sans laquelle nous n'aurions pas traité).
 6. Notre service après vente assure les pièces détachées pendant 5 ans après la date d'achat.

LA GARANTIE LEGALE

Les dispositions du présent Bon de Garantie ne sont pas exclusives du bénéfice, au profit de l'acheteur, de la garantie légale pour défauts et vices cachés, qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du Code Civil.
 Nous vous remercions pour la confiance que vous accordez à notre marque.